

Résumé non technique de l'étude des dangers

Mr Franchet Romain gère en nom propre une exploitation avicole au lieudit « Thuy » sur la commune de Marboué.

Cet élevage avicole, orienté vers la production d'animaux destinés à l'abattage pour être consommée en pièce entière ou découpée, est intégré dans un schéma de production mis en place par la société Clémont Nutrition qui assure contractuellement la mise en place et l'enlèvement des lots.

Suivant les espèces mises en place, l'atelier avicole de Mr Franchet Romain permettra d'élever après projet en présence simultanée :

- soit 123 950 poulets légers (123 950 emplacements)
- soit 91 700 poulets standards (91 700 emplacements)
- soit 31 910 dindes lourdes (31 910 emplacements)
- soit 31 910 dindes et 61 700 poulets standards (93 610 emplacements)

Soit un total maximum de 123 950 emplacements volailles.

Cette activité comportera naturellement un certain nombre de risques pour l'environnement de l'exploitation agricole. Ces risques sont de plusieurs types et directement liés à l'activité normale de l'exploitation :

- ✓ des risques internes liés à l'élevage
- ✓ des risques externes

Il n'est cependant pas possible de faire un inventaire exhaustif de ces risques et des moyens préventifs à mettre en place.

Dans ce cadre, cette étude permettra :

- le diagnostic des dangers potentiels les plus courants,
- l'analyse de ces risques et la mise en place de moyens préventifs à mettre en œuvre.

Cette étude n'a pas pour objectif d'enrayer la totalité des dangers pouvant être générés par l'activité de l'exploitation mais a une vocation informative dont l'objectif est de réduire le risque d'incidents en connaissant les dangers liés à l'élevage.

Cette étude vise donc à spécifier :

- les conséquences potentielles d'un accident (incendie, ...) sur l'environnement,
- les mesures de prévention et de protection mises en œuvre par l'éleveur pour limiter la probabilité de survenance et les effets d'un sinistre.

La prévention est l'ensemble des moyens mis en place pour limiter la probabilité d'apparition des risques.

La protection est l'ensemble des moyens mis en place pour limiter les conséquences de l'accident.

Les mesures préventives seront développées au sein de cette étude.

Les dangers présentés par l'exploitation :

Accidentologie :

En fonction des différentes opérations et matières susceptibles d'engendrer un risque sur le site, de nombreux moyens de maîtrise du risque seront développés par Mr Franchet Romain pour réduire le risque en amont, limiter son développement et son intensité en s'appuyant sur :

- les compétences du personnel
- sur la qualité du matériel employé
- sur la maintenance préventive

Incendie :

Les risques proviennent essentiellement des bâtiments d'élevage (3 poulaillers) comportant des matériaux combustibles et pourraient être sujets à un incendie ainsi que des réserves de gaz qui pourraient subir un incendie, du stockage de paille (1 171 m³) et du stockage d'hydrocarbure. Les réserves de gaz sont aux normes en vigueur, elles totalisent une capacité de 9 600 kg. La capacité de la citerne à fuel est de 8 000 litres. La probabilité d'incendie et d'explosion est rendue la plus faible possible grâce à la surveillance (contrôle visuel quotidien du site), l'entretien et la vérification annuelle des installations électriques par une entreprise agréée. Les poulaillers sont implantés au plus près à 5,15 mètres d'un bâtiment agricole. Etant donné l'éloignement des habitations voisines, l'entretien des abords des bâtiments et un espacement de 18 mètres entre 2 bâtiments volailles, les risques de propagation sont limités.

Les personnes courant un danger potentiel sont l'exploitant et l'apprenti et/ou du salarié du site. Deux réserves à incendie (une de 1 024 m³ et l'autre de 4 700 m³ soit un total de 5 724 m³), des extincteurs et des consignes de sécurité sont présents sur le site.

L'accès par les services de secours aux réserves à incendie est facilité par les surfaces stabilisées.

Les risques d'incendie par la foudre sont très faibles du fait de la présence de protection (disjoncteurs).

12 extincteurs à poudre polyvalente et 3 extincteurs à CO₂ sont présents sur le site.

Des vannes de barrage (gaz) sont mises en place.

Crise sanitaire :

Les principaux risques sanitaires liés à la présence d'un élevage avicole, sont la contamination des volailles par des Salmonella ou l'influenza aviaire....

Les mesures suivantes prises sur l'élevage permettront de limiter les risques de contaminations des animaux :

- Un vétérinaire sanitaire sera chargé du suivi de l'élevage et assurera la mise en place d'un plan de prophylaxie
- Les personnes accédant aux bâtiments d'élevage effectueront un passage par un SAS sanitaire
- En fin de lot, les bâtiments d'élevage font l'objet d'un vide sanitaire, de procédures de nettoyage et de désinfection, permettant la mise en place du lot suivant dans de bonnes conditions sanitaires.
- Le site est dératisé et désinsectisé régulièrement.
- Des mesures de biosécurité sont mises en place sur le site.

Le risque sanitaire pour les populations environnantes est faible. Pour la réussite économique de ce type d'élevage, une attention particulière est apportée à l'hygiène des volailles, des bâtiments et de leur environnement. L'accès est strictement réservé à Mr Franchet Romain, à l'apprenti et/ou au salarié, aux techniciens et aux vétérinaires chargés du suivi des volailles. Le risque de dissémination de pathogènes est donc restreint. Le plan d'épandage des déjections animales respectera toutes les prescriptions sanitaires, la distance et les conditions d'enfouissement afin de bénéficier au maximum du pouvoir épurateur du sol.

Dans l'état actuel des connaissances, les risques de cette installation sur la santé sont acceptables.

Risque de pollution :

L'exploitation nécessite l'utilisation de certains produits dangereux à l'égard de l'environnement: produits sanitaires, carburants...

Afin de limiter les risques de pollution sur son exploitation, Mr Franchet Romain met en place les mesures suivantes :

- Stockage avec rétention des produits présentant un risque pour l'environnement,
- Stockage de produits sanitaires en quantité minimum dans des locaux techniques fermés et isolés,
- Stockage des produits dangereux (nettoyage, désinfectant, ...) dans des locaux spécifiques adaptés inaccessibles aux personnes étrangères à l'élevage,
- Les autres déchets générés par l'activité sont notamment les déchets organiques, d'emballages..., l'évacuation et le traitement des déchets sont prévus par des filières appropriées selon le type de déchets.
- La citerne à fuel est munie d'une double paroi.
- La citerne à azote liquide est munie d'un bac de rétention.

Sur le site d'exploitation, le risque de pollution sera maîtrisé et limité.

Les rejets du site sont collectés par des réseaux séparatifs :

- un réseau collectant les eaux pluviales qui sont dirigées et envoyées dans le milieu naturel ;
- les eaux usées sont stockées dans 2 fosses septiques et épandues sur terres agricoles suivant le plan d'épandage.

Concernant les risques de pollution par les effluents (fumier de volailles), les épandages suivent des pratiques respectueuses de l'environnement.

Les risques de contamination de la ressource en eau seront donc faibles.

Les principales sources d'énergie utilisées sont l'électricité et le gaz et occasionnellement le fuel. L'électricité est considérée faisant partie des énergies les moins polluantes et générant le moins d'impacts significatifs.

Risque d'explosion :

Le risque d'explosion sur l'élevage peut être induit par la présence d'un mélange explosif et d'un point chaud. Les mesures prises par Mr Franchet Romain, afin de limiter toute explosion sur le site sont les suivantes :

- Bâtiments et installations conformes aux exigences réglementaires
- Vérifications périodiques des installations électriques par une entreprise agréée
- Entretien régulier permettant d'éviter toute accumulation de poussières

Par ces dispositions, le risque d'explosion sera limité sur le site d'élevage.

Risque routier :

En ce qui concerne les transports et approvisionnements, l'établissement entraînera un trafic routier peu important et son impact reste limité. L'installation est située dans des secteurs peu fréquentés. Les routes empruntées sont essentiellement des routes départementales. Les engins roulants sont aux normes en vigueur (signalétique, habilitation des conducteurs). L'accès au site d'élevage se fait et se fera exclusivement par la route départementale n°955 suivi de la voie communale n°11.

Risque sonore :

Sur le plan des nuisances sonores, le mode d'élevage génère un niveau sonore très faible. Les trois bâtiments volailles existants sont équipés d'une isolation phonique. Les principales nuisances par le bruit sont et seront générées par le trafic routier, une analyse fine montre que l'élevage entraînera au maximum le passage d'environ 27 camions de grande taille par mois. Il s'agit d'un trafic peu intensif.

Risque olfactif :

Sur le plan des nuisances olfactives (pollution de l'air), une ventilation dynamique est en place dans les trois poulaillers existants. Cette technique permet d'améliorer le renouvellement de l'air dans les bâtiments.

Risque climatique :

Les risques liés au climat sont faibles : l'installation n'est pas située dans une zone particulièrement à risque.

Risque toxique :

Le risque toxique lié à la présence de produits vétérinaires est limité : le local est conforme à la réglementation et maintenu fermé.

Conclusions :

Les consignes de sécurité et coordonnées téléphoniques des secours sont clairement affichées.

Mr Franchet Romain intègre dans sa gestion de l'exploitation les Meilleures Techniques Disponibles (MTD). Ce sont des techniques de travail considérées comme les plus efficaces pour atteindre un niveau général élevé de protection de l'environnement dans son ensemble.

L'éventuelle remise en état du site en cas de cessation d'activité sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur.

Autant d'éléments qui approuvent la volonté de l'éleveur à intégrer son exploitation dans une démarche environnementale.

L'étude des dangers permet d'identifier les risques majeurs présentés par l'exploitation de Mr Franchet Romain.

De nombreuses mesures de prévention et de protection seront apportées par Mr Franchet Romain.

Ces mesures, ainsi que la connaissance des risques, doivent permettre d'intervenir rapidement et efficacement en cas d'accident. Les risques seront donc maîtrisés et réduits au minimum sur le site.

Résumé non technique de l'hygiène et sécurité des travailleurs

Il s'agit pour l'éleveur de respecter des conditions élémentaires d'hygiène et de sécurité pour obtenir de bons résultats techniques. Pour cela, l'éleveur supprimera les risques liés aux volailles et à la gestion des fumiers avicoles en :

- limitant les personnes à entrer sur le site d'élevage, ce dernier est interdit à toute personne n'ayant pas l'autorisation de l'éleveur ;
- supprimant les vecteurs de transmission par une dératisation continue, une bonne gestion des cadavres qui sont mis dans une chambre froide avant exportation par une société d'équarrissage ;
- effectuant un vide sanitaire entre chaque lot et utilisant une tenue adaptée (combinaison, gants..) lors de manipulation des volailles ;
- manipulant les fumiers avec des outils adaptés (télescopique, chargeur..) et réalisant une exportation rapide des fumiers de volailles soit vers les tas aux champs soit par épandage direct au champ.

Par ailleurs, l'élevage avicole est source de production d'ammoniac et lors du chauffage des bâtiments, du monoxyde de carbone est émis.

Pour limiter la production d'ammoniac, l'éleveur préserve une litière sèche, et une bonne ventilation à l'intérieur des bâtiments avicoles permettant de supprimer la stagnation d'air vicié et évite une concentration en ammoniac.

Concernant la production de monoxyde de carbone, l'éleveur assure une vérification continue des radiants gaz et une attention particulière est portée lors du démarrage du chauffage (dans les premiers jours). On précisera que les trois bâtiments sont construits suivant la charte BEBC, limitant les consommations d'énergie.

On rappellera que l'atelier avicole est continuellement surveillé par l'éleveur avec l'appui de conseillers techniques spécialisés, ce qui permet de réagir rapidement et d'appliquer des mesures correctives dans le cas d'anomalies au niveau des élevages.

Dans tous les cas, Mr Franchet Romain s'engage à prévenir les autorités administratives compétentes en cas de soucis sanitaires particuliers et en cas d'accident du travail. Les numéros d'urgences sont affichés dans chaque SAS.

Une trousse de secours permettant d'assurer les soins de première urgence est disponible dans chaque SAS.

Les produits vétérinaires et les désinfectants sont stockés dans des locaux techniques fermés à clé et inaccessibles aux personnes étrangères à l'élevage.

Les personnes intervenant à l'intérieur des salles d'élevage se protégeront en portant des équipements adaptés et en réduisant la durée de leurs interventions.

Les tracteurs utilisés comportent des cabines fermées, les courroies sont équipées de caches et de cardans de protection.

L'élevage des volailles est effectué en bâtiments fermés. Il n'y a pas de risques de fuite des animaux. Par ailleurs le site est interdit aux personnes étrangères à l'élevage.

Le personnel intervenant dans les poulaillers, notamment lors du ramassage, est formé et porte un équipement approprié.

Le site est dératisé et désinsectisé régulièrement.

La cuve à fioul est munie d'une double paroi.

Les installations électriques sont réalisées conformément aux normes en vigueur et sont vérifiées tous les ans.

Les bâtiments sont équipés d'extincteurs à dioxyde de carbone et à poudre dans les SAS et de deux réserves d'incendie (capacité 1 024 m³ et 4 700 m³).